

GIP-DL
PAYS DES LANDES DE GASCOGNE

Compte-rendu
Réunion du PAYS du 22 mai 2003
à LUXEY

Monsieur Dominique COUTIERE après avoir accueilli l'ensemble des délégués désignés par les Communautés de Communes ainsi que ceux du Conseil de Développement passe au premier point de l'ordre du jour.

Installation du GIPDL

Le Président présente à l'assemblée les résultats des délibérations des communautés de communes incluses dans le périmètre d'étude pays. Il indique que toutes ont adopté les statuts du GIDLDL du Pays des Landes de Gascogne, à l'exception de celle du Pays Paroupian qui a voté contre et celle de Belin de Beliet qui n'a pas délibéré ayant auparavant décidé de se retirer du périmètre d'étude. Il précise que le GIPDL est donc composé des délégués des 10 communautés communes et du Conseil de Développement, soit 34 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Mme DEBAIGT, représentant la Préfecture des Landes informe l'assemblée de la signature par Monsieur le Préfet de Région le 20 mai 2003 de l'arrêté d'approbation du GIPDL du Pays des Landes de Gascogne.

Elections

Après une intervention de Messieurs Bernard DONNEVE et Jean Claude DEYRES, rappelant l'acquis de la démarche collective initiée par le CELAG et l'AIRIAL et retraçant l'important travail accompli ces quatre dernières années pour arriver à la mise en place du Pays, l'assemblée élit à l'unanimité :

Messieurs Dominique COUTIERE et Jean PERINGUEY respectivement Président et Vice-Président du Pays des Landes de Gascogne.

Tous deux remercient l'ensemble des délégués de la confiance qui leur est faite, et leur volonté de travailler en parfaite harmonie, et dans la courtoisie avec l'ensemble des élus du Pays.

Informations

Le président apporte les informations suivantes :

Positions des partenaires relatives au Pays :

La Région et le Conseil Général des Landes ont fait savoir que leur adhésion au GIPDL et l'approbation de la Charte seront proposées à leur assemblée plénière du mois de juin 2003.

Le Président du Conseil Général de la Gironde a écrit pour apporter son soutien au Pays et proposer la signature d'un Contrat d'Objectif avec le GIPDL, tout en rappelant sa position de non-adhésion aux structures de Pays quelles qu'elles soient cette position est confirmée par les Conseillers Généraux girondins présents, et la clarté du contenu du courrier du Président Philippe MADRELLE apprécié par l'ensemble des délégués. Le principe de l'adhésion du PARC est acquis, il lui reste à recevoir les avis des membres du syndicat mixte..

Contrat de Pays

Après la Charte il convient d'élaborer le Contrat de Pays, qui déclinera en actions les orientations de la Charte et qui permettra de mobiliser les crédits des partenaires.

Mme DEBAIGT et Mme Odile PLANTADE précisent que l'Etat et la Région sont disposés à aider le Pays à élaborer le Contrat.

La Région souhaite que les fiches actions soient les plus explicites possible. La Région propose aussi la mise en place d'un Comité de Programmation avec l'ensemble des partenaires et les financeurs, afin de valider les opérations du Pays et d'harmoniser les plans de financements.

AIRIAL/PAYS

Le GIPDL, ayant repris les compétences de l'Airial, et devenant l'organisation représentative du territoire, le maintien de l'Airial ne se justifie plus. La proposition de dissolution de l'association sera faite à la prochaine assemblée générale au mois de juin 2003, pour être effective à la fin de l'exercice budgétaire 2003.

Urbanisme

Le recrutement de l'urbaniste prévu dans le cadre la mission d'ingénierie Pays et Leader+ a eu lieu. Jean Philippe RUGUET qui occupe ce poste se tient donc à la disposition des élus du Pays pour les problèmes d'urbanisme. Sa mission sera complémentaire de celle de l'urbaniste/paysagiste du Parc.

TIC

Le Président de la Communauté de Communes du Gabardan a écrit au Président du Comité de Pilotage du Pays sur les projets de desserte en haut- débit sur son secteur, et souhaiterait qu'une étude des besoins soit engagée. Il est souhaité qu'un rapprochement ait lieu avec le Conseil Général des Landes qui va prendre des initiatives en la matière.

Santé

La réflexion sur la santé en cours sur le Pays révèle une situation très fragile. Elle va se prolonger par te dépôt d'une demande de soutien auprès de la DATAR dans le cadre d'un appel à projet sur ce sujet.

Débat et Décisions

1 - Pays et procédures territoriales

L'adoption de la Charte et la constitution du GIPDL posent le problème de la cohérence entre le périmètre du Pays et le territoire d'application des procédures publiques. Le Président rappelle que cette cohérence a été le souci permanent. Le périmètre Leader a été voulu identique à celui du Pays et son programme d'actions au service du Pays. De ce fait : le canton d'Houeillès, qui faisait partie de l'Airial, mais qui ne souhaitait pas s'associer au Pays, n'a pas été intégré dans le périmètre, par contre le canton de Bazas, qui n'était pas dans l'Airial mais qui avait rejoint le Pays, y a été inclus.

Pour l'ORAC Sud-Gironde, c'est l'inclusion dans le périmètre Pays qui a permis aux cantons du Sud-Gironde de bénéficier de cette procédure, de même pour l'OPAH Sud-Gironde la référence au Pays a été déterminante.

Le débat fait ressortir :

- que la démarche Pays a été menée en toute transparence et que chaque communauté a pu décider librement de son acceptation ou non du projet de Pays,
- que la logique territoriale qui a présidé jusqu'alors doit se poursuivre (Houeillès, Bazas), pour l'application des politiques territoriales gage de la mise en œuvre cohérente de la Charte et de la cohésion territoriale,
- que le Pays doit amener plus de clarté dans les découpages et les structures et non le contraire
- que le Pays doit être ouvert et doit laisser la possibilité aux communautés de communes inscrites dans le périmètre initial, la possibilité de le rejoindre ultérieurement si elles le souhaitent.

est donc décidé :

- de demander le respect du périmètre définitif Pays pour les politiques publiques territoriales qui s'y appliqueraient par exemple pour Leader+,
- de demander aux élus de l'Airial de dissoudre cette structure pour éviter toute confusion et montrer clairement qu'une nouvelle phase est engagée, après celle qui associait la Haute Lande et l'Airial, succède celle du Pays des Landes de Gascogne et du GIPDL,
- d'accepter l'adhésion ultérieure au Pays des communautés de communes du périmètre d'étude initial qui délibéreraient en ce sens.

2 - Contrat de Pays

La méthode retenue consiste :

- à identifier au plan technique par communautés de communes leurs projets à court et moyen terme,
- à réunir ensuite les Présidents des communautés de communes pour valider ce premier inventaire et l'organiser,
- à adopter en assemblée générale le projet de contrat à négocier.

3 - Pays/Poste

Suite à la réunion avec Monsieur le directeur de la Poste des Landes et face au projet de schéma d'organisation de la Poste, les membres du GIPDL confient à M. DESTENAVE, comme il l'a proposé, la mission d'informer par la presse la population de la position du Pays sur ce sujet. Elle sera en cohérence avec celle du Département.

4 - Communication de la Charte

La Charte sera mise en ligne sur le site de l'Airial qui sera transformé en site Pays. Une diffusion du document final sera faite auprès de l'ensemble des collectivités locales, ainsi que des administrations et institutions ; la diffusion grand public se fera par l'intermédiaire des communes ou des Communautés de Communes qui dupliqueront le document.

5 - Avis sur le projet « des jardins familiaux » de la commune de Labouheyre

Le GIPDL donne un avis positif sur ce dossier qui s'insère à deux titres dans la Charte Pays, au regard :

- de sa finalité sociale,
- de son caractère paysager

Conclusion

La prochaine réunion du GIPDL est fixée au jeudi 4 septembre 2003 à 18 heures à VILLANDRAUT. Le Président pour clôturer la réunion remet au nom du Pays l'ouvrage de Pierre TOULGOUAT, La Maison de l'ancienne Lande, récemment édité à l'initiative du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, et invite l'ensemble des participants à partager un verre offert par le Pays.